

## PROJET D'ARRÊTÉ


fixant le classement des cours d'eau du département de l'Essonne  
en deux catégories piscicoles.

**BILAN ET DÉCISION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**  
(articles L.120-1, L.123-19-1 du Code de l'environnement)

***Consultation du 22 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus***

Le projet d'arrêté préfectoral fixant le classement des cours d'eau du département de l'Essonne en deux catégories piscicoles a été soumis à la consultation du public du 22 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de l'Essonne :

 <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Eau>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

 [ddt-se-be@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-be@essonne.gouv.fr)

ou par courrier à la DDT de l'Essonne - Service Environnement.

### **BILAN ET DÉCISION DE LA CONSULTATION :**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le projet d'arrêté ne fait l'objet d'aucune modification.

Evry-Courcouronnes, le **11 MARS 2024**

L'adjointe à la directrice départementale des territoires

  
**Marie DE TALHOUET**